

SEANCE ordinaire du 26 janvier 2024 à 20 h 00

Afférents au Conseil = 15 En exercice = 14 Présents à la séance : 10 Convocation du 19/01/2024

le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur DURAND Gérard, Maire.

Présents : Mmes Maria DRABOWICZ, Agnès GRILLOT, Christelle GUILLEMINOT, Rosaria SWIADEK, MM. Patrick CAMUS, Patrick JURY, Patrice LARONZE, Benjamin LEDOUX, Dominique RAVAUULT et Gérard DURAND, Maire.

Absents, excusés et pouvoirs : Mme Marion ALEXANDRE = pouvoir à Mme Maria DRABOWICZ
M. Stéphane GIRARD = pouvoir à M. Gérard DURAND
M. Aimé MAIERON = pouvoir à M. Patrice LARONZE
M. Loïc GARNIER = pouvoir à M. Patrick CAMUS

Désignation du Secrétaire de séance : M. Patrick CAMUS

Délibération n° 006 2024

Rémunération des Agents Recenseurs pour le recensement de la population

Deux Agents Recenseurs ont été recrutés pour réaliser ce recensement 2024 :
Mmes Sylvie MURETTA et Elisabeth NECTOUX.

Il est proposé de leur attribuer une indemnité forfaitaire pour ce travail comme suit :

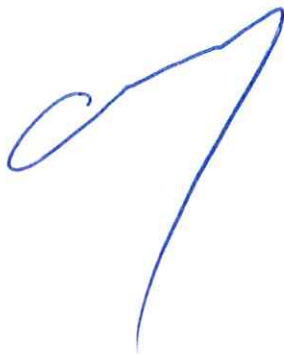
- forfait de 100 € par agent pour les frais de carburant
- 72 € par agent pour les deux ½ formations des 8 et 15 janvier qui se sont tenues à St Sermin du Bois
- 1,50 € par Logement recensé
- 2 € par Bulletin Individuel

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne un avis favorable à cette proposition de rémunération et dit que cette indemnité sera versée à chacune avec les salaires de février.

Il est précisé que la Commune recevra de l'Etat une dotation forfaitaire d'un montant de 1 645 € (contre 1 638 € en 2018), représentant une participation financière aux frais engagés par la collectivité.

Signatures du Maire et du secrétaire, pour extrait conforme :

Le secrétaire de séance



Le Maire, Gérard DURAND

